

Ouagadougou, le 29 septembre 2026

RESULTATS DU 1^{ER} SEMESTRE 2026

Résultats financiers

ONATEL confirme son agilité et sa compétitivité sur le marché de télécommunications au Burkina Faso grâce à des offres très attractives, qui renforcent sa préférence auprès des clients.

Le déploiement des investissements importants dans des infrastructures innovantes de dernière génération et le lancement d'offres compétitives ont permis d'élargir la base clients ONATEL à 12,66 millions de clients à fin juin 2026, en croissance annuelle de 2,6%.

Le parc Mobile a progressé de 2,4%, le Très Haut Débit - FTTH a connu une forte hausse de 33,0% et le Mobile Money est en augmentation de 2,0%.

Cette dynamique de développement de l'activité, soutenue par la qualité des offres et de l'amélioration de la qualité de service, a permis à l'ONATEL de maintenir la croissance de son chiffre d'affaires.

Pour accompagner les usages de ses clients et continuer à bénéficier de la montée en puissance de l'internet fixe haut débit, considéré comme le relais de croissance incontournable du marché, ONATEL doit diversifier son approche en proposant un large éventail d'offres spécifiques, à forte dominante professionnelle, destinées notamment aux banques ainsi qu'aux institutions publiques, privées et internationales. Ces offres devront également favoriser l'inclusion financière et répondre aux besoins spécifiques de ces segments à travers des solutions avantageuses et adaptées à leurs usages.

En normes OHADA : au 30 juin 2026, le chiffre d'affaires s'établit à 75,9 Mds FCFA en progression de 2,9% par rapport à la même période en 2025. Cette croissance est portée par les revenus générés par la data Mobile, le Très Haut Débit – FTTH et le Mobile Money.

Au premier semestre 2026, le résultat des activités ordinaires s'établit à 10,0 Mds FCFA au 30 juin 2026.

Quant au résultat net, il s'établit à 7,1 Mds FCFA à fin juin 2026 contre 7,7 Mds FCFA en juin 2025. Cette baisse est expliquée en grande partie par le niveau élevé des charges liées à l'acquisition des terminaux pour les lignes fixes (FTTH), destinés à répondre à la demande légitime et sans cesse croissante de nos clients, ainsi que par l'augmentation des impôts et taxes et des coûts liés à l'énergie publique et au carburant.

En normes IFRS : au 30 juin 2026, le chiffre d'affaires s'établit à 76,6 Mds FCFA, en croissance annuelle de 2,8%.

Le taux de marge d'EBITDA reste appréciable à 40,9% malgré le niveau élevé des coûts opérationnels, des commissions Moov Money et des reversements aux fournisseurs des services à valeur ajoutée.

A fin juin 2026, l'EBITA ressort à 12,8 Mds FCFA et le résultat net IFRS s'établit à 7,3 Mds FCFA.

Données Opérationnelles

Parc clients(En milliers)	S1 2025	S1 2026	Variation
Parc actif Mobile ⁽¹⁾	12 217	12 511	2,4%
Parc actif Fixe	69	74	8,1%
Parc Internet (Fixe et Mobile)	7 840	6 401 ⁽²⁾	-18,4%
Parc Moov Africa	12 341	12 656	2,6%

Données OHADA

(En Millions FCFA)	S1 2025	S1 2026	Variation
Chiffre d'affaires	73 806	75 948	2,9%
Résultat d'exploitation	12 109	11 883	-1,9%
Résultat des activités ordinaires	10 453	9 979	-4,5%
Résultat net	7 670	7 082	-7,7%

(En Millions FCFA)	S1 2025	S1 2026	Variation
Chiffre d'affaires	74 527	76 600	2,8%
EBITDA	30 561	31 321	2,5%
Taux de l'EBITDA	41,0%	40,9%	
EBITA	13 013	12 839	-1,3%
Résultat net	7 986	7 301	-8,6%

Informations complémentaires

Les comptes de ONATEL-SA au 30 juin 2026 ont fait l'objet d'une revue limitée par les cabinets SOFIDEC et AUREC AFRIQUE.

Pour tirer pleinement profit de cette tendance haussière de son chiffre d'affaires, portée notamment par le très fort engouement de ses clients à l'offre Internet via la fibre, ONATEL doit désormais adopter une approche différenciée.

ONATEL entend poursuivre son programme d'investissement pour déployer et densifier le réseau Mobile à très haut débit le plus étendu du Burkina Faso avec la meilleure qualité de service pour ses clients, lui permettant ainsi de se différencier nettement de ses concurrents.

Quant aux six prochains mois de l'année 2026, ONATEL SA reste confiante dans sa capacité à consolider ses performances.

A propos de ONATEL-SA

ONATEL-SA est un opérateur global de télécommunications au Burkina Faso, coté au compartiment prestige du marché des actions de la BRVM de l'UEMOA, offrant une diversité de produits et services sur l'ensemble de ses segments d'activités, Fixe, Mobile et Internet. Les actionnaires de référence sont le groupe Maroc Telecom (61%) et l'Etat du Burkina Faso (16%).

Pour plus d'informations, veuillez en faire la demande au siège social de la société, sis au 705, Avenue de la nation – 01 BP 10 000 Ouagadougou 01 ou bien consulter le site web : www.moov-africa.bf

- (1) Le parc actif correspond à l'ensemble des clients ayant émis ou reçu un appel téléphonique, envoyé ou reçu un SMS, effectué une transaction Mobile Money (émission ou réception), souscrit à un service à valeur ajoutée ou effectué au moins une connexion au cours des trois derniers mois.
- (2) L'adoption de la nouvelle méthode de comptage en 2026, est à l'origine de la tendance baissière du parc Internet Mobile (2G/3G/4G) et celle-ci se poursuivra sur le reste de l'année 2026.



4

OFFICE NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS

(ONATEL SA)

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 34 000 000 000 FCFA

Siège social : 705 Avenue de la Nation - 01 BP 10 000 Ouagadougou 01

RCCM N° BF OUA2001B480

BURKINA FASO



ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DU TABLEAU D'ACTIVITES, DU RESULTAT ET DU RAPPORT D'ACTIVITES

Etablie en application de l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA
relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

COMPTES SEMESTRIELS (Période du 1er Janvier au 30 juin 2026)

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de ONATEL SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des dispositions prévues par l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel d'activités de **l'Office National des Télécommunications (ONATEL SA)**, couvrant la période du **1^{er} janvier au 30 juin 2026**, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La direction de **ONATEL SA** est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel d'activités, conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010, émise par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activités et de résultat et sur ce rapport semestriel d'activités sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Un examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel d'activités consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activités et de résultat et le rapport semestriel d'activités ci-joints n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010, émise par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

Ouagadougou, le 25 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

AUREC AFRIQUE-BF



Adama ZEBA

Associé Gérant

Expert - Comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso

SOFIDEC-AC SARL



Oumarou Gilbert SINARE

Associé Gérant

Expert - Comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso